

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **SMARTFOIL***

de la société AGRAUXINE

enregistrées sous les n° 2020-0481 et 2020-0482

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms INDIGO et VITALY.

Pour la direction générale de la sécurité sanitaire
des aliments et des substances
risquant d'affecter la santé humaine

SMARTFOIL et GOUVENIN

Informations générales

Noms du produit	SMARTFOIL BIOSMART INDIGO VITALY
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRAUXINE 2 rue Henri Becquerel 49070 BEAUCOUZE FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution liquide à base de métabolites issus de la fermentation d'un substrat spécifique d'origine végétale par la levure <i>Saccharomyces cerevisiae</i> .
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	351-2017.01
Numéro d'AMM	1180454

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

28 FEV. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN